

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Arnaud HOURDIN,
M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER,
M. Philippe BRILLAULT, représenté par M. Jean-Christophe LAPRÉE

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

OBJET : Demande de subvention à la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) pour l'acquisition de partitions musicales au titre de l'année scolaire 2017-2018 (Écoles de musique de Buc et de Jouy-en-Josas, Conservatoire à rayonnement régional de Versailles, Conservatoire à rayonnement intercommunal de Viroflay).

Le Bureau, légalement réuni le 24 novembre 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-10 ;

Vu la délibération n°2016-06-25, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2016, relative aux délégations de compétences du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président ;

La Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) développe un programme d'aide aux parthèques ou bibliothèques musicales des écoles et conservatoires de musique afin de permettre à leurs élèves un accès plus large aux œuvres musicales éditées.

Les établissements intercommunaux d'enseignement musical acquièrent pour près de 18.000 € de partitions musicales chaque année et répondent aux critères de recevabilité définis dans le cadre de ce programme.

Le Bureau communautaire est donc amené à se prononcer.

DÉCIDE :

- 1) *d'autoriser le Président à solliciter une subvention, en fonctionnement pour l'année 2018, à la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) pour l'acquisition de partitions musicales au titre de l'année scolaire 2017-2018,;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant ;*
- 3) *que la recette est inscrite au budget de la communauté d'agglomération, au chapitre 74 : « Dotations et participations », nature 7478 : « Participations autres organismes » et que la dépense est inscrite au chapitre 011 « charges à caractère général », nature 6067 : « Fournitures scolaires » ;*
- 4) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines ;*
- 5) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles, en deux exemplaires originaux,
le 27 novembre 2017.

Pour le Président et par délégation,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "O. Berthelot".

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services